



Article 1 : Définitions

A.M.O.I. SARL (ci-après dénommée « A.M.O.I. ») est une société de prestations de services informatiques intervenant dans le domaine des réseaux informatiques et des nouvelles technologies de l'information.

A.M.O.I. assure des prestations de maintenance, d'assistance, de conseil et de formation informatique aux entreprises, aux professions libérales et aux particuliers.

A.M.O.I. assure également la vente et l'installation de matériel informatique.

Article 2 : Objet

Le but des présentes conditions générales de vente et de services (ci-après dénommées « Conditions ») est de définir les conditions dans lesquelles A.M.O.I. accomplira ses prestations suite à la demande expresse du client (ci-après dénommées : « les Prestations »).

Les présentes Conditions seront complétées par des conditions particulières constituées par une Offre commerciale (ci-après dénommée « l'Offre Commerciale ») adressée par A.M.O.I. à ses clients.

Article 3 : Application des conditions générales de vente

Toute prestation d' A.M.O.I. est soumise aux présentes Conditions. L'acceptation par le client d'une offre commerciale émise par A.M.O.I. emporte acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions.

A cet effet, un exemplaire des présentes Conditions est annexé à toute Offre Commerciale émise par A.M.O.I.

Article 4 : Nature des prestations et modalités d'exécution

Les Prestations fournies par A.M.O.I. ont pour but de répondre aux besoins d'expertise informatique du client.



A.M.O.I. peut être amenée à assurer les prestations suivantes :

- Audit, conception, réalisation de systèmes informatiques ;
- Conseil, assistance, installation, configuration, maintenance de matériel et/ou logiciel informatique ;
- Intervention de dépannage ponctuelle et/ou gestion globale du parc informatique ;
- Télémaintenance et télégestion du système informatique ;
- Vente de matériel et/ou logiciels informatiques ;
- Formations informatique.

Cette liste non exhaustive est soumise à des suppressions, ajouts et/ou modifications effectués par A.M.O.I.

A.M.O.I. intervient uniquement sur la demande expresse du client, sous quelque forme que ce soit. Les Prestations sont exécutées sur site (domicile et/ou lieu de travail du client) et/ou dans les locaux d' A.M.O.I.

Article 5 : Délai d'intervention

La date et le lieu d'exécution des Prestations sont convenus au préalable d'un commun accord.

Dans le cas d'une intervention sur site, si le client ou son représentant n'est pas présent sur le lieu de rendez-vous à la date et/ou à l'heure convenue(s), A.M.O.I. ne pourra assurer les Prestations. Dans ce cas, A.M.O.I. se réserve le droit de facturer le coût forfaitaire correspondant à ses frais et temps de déplacement. En aucun cas, le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement pour quelque raison que ce soit, qu'il demande ou non une nouvelle Prestation.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs des Prestations s'entendent en Euros. Ils sont indiqués hors taxes et toutes taxes comprises et sont spécifiés dans les conditions particulières.

Pour toute intervention non comprise dans l'Offre Commerciale, un devis sera établi par A.M.O.I. lors de la demande d'intervention exprimée par le client, et sera adressé au client par e-mail ou télécopie. Sur demande du client, un devis écrit lui sera adressé par courrier.

Ce devis indiquera le détail des Prestations et des produits nécessaires à l'intervention, ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Il précisera également la durée de validité de l'offre.



Article 7 : Règlement des Prestations et pénalités

Excepté en cas d'accord préalable, le règlement des Prestations par le client s'effectue selon les modalités suivantes :

- 30% à la commande (signature de l'Offre Commerciale)
- solde à l'issue de l'intervention.

Le règlement du matériel commandé par le client s'effectue dans son intégralité à la commande.

Les règlements s'effectuent par virement, chèque postal ou bancaire à l'ordre d'Analyse et Maîtrise de l'Organisation de l'Informatique SARL.

En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément à l'article L441-6 du code du commerce.

Article 8 : Limites d'intervention

A.M.O.I. se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- L'installation et/ou l'utilisation des équipements du client (matériels et/ou logiciels) est non conforme aux préconisations du constructeur et/ou de l'éditeur ;
- Les conditions de travail risquent de mettre en péril la sécurité de l'intervention ;
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur. L'utilisation de logiciels ou contenus illicites ou obtenus de manière illégale est de nature à interrompre l'intervention.

Dans tous les cas précités ou dans le cas où l'intervenant de A.M.O.I. ne pourrait exécuter en tout ou en partie les Prestations, du fait d'un manquement du client à l'une quelconque de ses obligations (voir article 11), le client devra acquitter immédiatement et dans sa globalité à l'intervenant le montant dû pour les Prestations, que soit la cause qui en aura empêché totalement ou partiellement l'exécution et/ou quel que soit le coût des Prestations.



Article 9 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié de plein droit par A.M.O.I. en cas de :

- 1 Non paiement à son échéance de toute somme due, un mois après l'envoi au client par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée infructueuse ;
- 2 Règlement judiciaire ou liquidation judiciaire du client sans aucune mise en demeure ni action judiciaire.

Le contrat pourra être résilié par A.M.O.I. et par le client à tout moment, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis de un mois.

Article 10 : Obligations d'A.M.O.I.

A.M.O.I. s'engage à fournir au client tous les moyens humains et/ou techniques nécessaires à la bonne exécution des Prestations.

Pour les Prestations sur site, A.M.O.I. s'engage à intervenir dans les meilleurs délais.

En toutes hypothèses, les délais sont fournis à titre indicatif et tout retards et/ou reports de la date et/ou de l'heure de l'intervention ne pourront donner lieu à aucun dédommagement et/ou remboursement et/ou annulation de la part du client.

De convention expresse entre les parties, A.M.O.I. n'est soumis qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultat.

Article 11 : Obligations du client

Pour le bon déroulement de l'intervention le CLIENT s'engage à :

- Fournir à l'intervenant d' A.M.O.I. l'ensemble des manuels techniques de ses Equipements ainsi que les différents supports informatiques et/ou licences des logiciels en sa possession, les différents codes d'identification et mots de passe ;
- Garantir un accès aisé aux Equipement concernés par l'intervention ;
- Maintenir ses équipements dans des conditions conformes aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et/ou éditeurs, respecter les normes de sécurité, suivre les procédures légales d'installation et d'utilisation.

En cas de panne du matériel dont la maintenance est prévue par l'Offre Commerciale, le client



s'engage à avertir immédiatement A.M.O.I. et à ne pas effectuer lui-même de réparation sur le matériel sans l'autorisation d' A.M.O.I.

Le client ne pourra modifier le matériel ou y faire ajouter des éléments supplémentaires sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit d' A.M.O.I.

Tout matériel installé par A.M.O.I. dans les locaux du client pour l'exécution de la Prestation, restera la propriété de A.M.O.I. De convention expresse entre les parties, Le client assurera la garde et la conservation dudit matériel et s'assurera que ce matériel est entreposé dans des conditions de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.

Article 12 : Limites de responsabilité

En aucun cas, A.M.O.I. ne saurait être responsable de la perte et/ou de la détérioration totale ou partielle des données du client.

En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Dans le cas où l'intervenant de A.M.O.I. devrait effectuer une sauvegarde des données personnelles du client (que ce soit de son propre chef et/ou sur demande du client), le client reconnaît et accepte sans la moindre réserve, de dégager l'entière responsabilité de A.M.O.I. en cas de perte et/ou de détérioration totale ou partielle des données du client.

Concernant les équipements vendus par A.M.O.I. pour l'exécution d'une Prestation, la seule garantie accordée par A.M.O.I. est celle attribuée par chaque constructeur à ses propres produits.

En conséquence, les produits devront être retournés directement et à la charge du client au service après-vente des entreprises assurant la garantie des produits concernés.

En aucun cas, A.M.O.I. ne pourra être tenue pour responsable pour quelle que raison que ce soit, d'une défaillance quelconque d'un des produits qu'elle aurait vendu, que la Prestation ait eu lieu sur site ou en ses ateliers.

Le client est informé que toute intervention de A.M.O.I, comme sa propre intervention, entraîne irrévocablement la rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel Le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas, une garantie de A.M.O.I.

A.M.O.I. ne saurait être tenue responsable des délais de livraison du constructeur sur une pièce



défectueuse du parc du client.

Etant donné que A.M.O.I. intervient uniquement sur demande expresse du client, en aucun cas A.M.O.I. ne saurait être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels.

Article 13 : Garantie

Le matériel vendu par l'intermédiaire d'A.M.O.I. bénéficie de la garantie « pièces et main d'œuvre » fournie par le constructeur ou l'éditeur suivant des modalités qui leur sont propres, ainsi que de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil.

En conséquence, le matériel devra être retourné directement et à la charge du client au service après-vente des entreprises assurant la garantie du matériel concerné. En aucun cas, A.M.O.I. ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance quelconque du matériel qu'elle aurait vendu.

Article 14 : Réserve de propriété

Conformément à la loi du 3 juillet 1985, A.M.O.I. reste propriétaire des équipements fournis dans le cadre de la réalisation des prestations, jusqu'au paiement intégral par le client de la totalité des sommes dues.

A défaut de paiement total ou partiel, A.M.O.I. est en droit, sans formalités préalables et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client et à ses frais, la restitution des équipements fournis.

Article 15 : Informations nominatives et Confidentialité

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Ces données ont pu être communiquées à des entreprises tierces et le client peut donc être amené à recevoir des propositions commerciales de ces sociétés. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire à A.M.O.I. en indiquant ses nom, prénom, adresse, adresse e-mail afin que A.M.O.I. puisse faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

A.M.O.I. s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client et d'une manière générale aucunes données confidentielles au sens de la loi informatique et liberté.



Analyse et Maîtrise de l'Organisation de l'Informatique
-
Conditions générales de vente et de services

Article 16 : Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions sont soumises à la loi française.

L'attribution de compétence en cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les parties, est donnée aux Tribunaux compétents de Paris.